

Secrétaire : M^r Gilles

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président entretient l'Assemblée de la demande de la Commission Centrale de Contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics, de réduire d'environ 15% le devis estimatif de la construction de la caserne de gendarmerie, demande qui a été transmise à l'architecte Monsieur Percillier.

Monsieur Percillier a établi un nouveau devis s'élevant à 652.416 nouveaux francs, dont le taux de réduction avoisine les 15% désirés.

Le Conseil Municipal délibère et approuve le nouveau projet dont le gros œuvre ne subit aucune modification. Les compressions affectant les sols et les clôtures.

Le Maire dresse ensuite le bilan des dépenses relatives à l'entretien de l'éclairage public.

Les vacations des sapeurs-pompiers se sont montées à

583 NF 25.

L'essence fournie par le mécanicien

garagiste M^r Chamaux à 230, 30

et l'électricien M^r Morice a facturé

85 heures pour 687, 00

Il y a lieu d'ajouter l'amortisse-

ment à 10% du prix de revient

du canon échelle 4131,86 soit 413, 20

ce qui fait un total de 1913, 75

Si le service avait été assuré

dans les mêmes conditions par le concessionnaire

il aurait fallu compter 29 visites à 110 NF soit 3190 NF

Il est évident que la Régie est plus avantageuse, le Conseil Municipal faisant cependant des observations sur la consommation d'essence qui semble élevée, ainsi que sur les mémoires de l'électricien qui facture son service au taux horaire de 7 NF 50 jusqu'au 31 décembre et 9, 00 NF depuis.

Sur une demande du Conseil Municipal une

Commission chargée de définir le coût précis de l'enlèvement des ordures ménagères est constituée - elle est composée de M. L. Legrand, Brolette, Robert et sera présidée par Monsieur Deneuse. Elle devra fournir un rapport dont la conclusion devra porter sur le résultat financier pour le maintien de la régie ou le transfert du service à un concessionnaire.

Le Maire, à la suite de conversations qu'il a eues avec M. L. Lozillon et Robert, soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de création d'un syndicat d'initiative dont le rôle serait de mettre en valeur la richesse touristique de notre Commune, d'aider pour accroître son renom en organisant des manifestations propres à le faire, de créer de sains loisirs pour notre jeunesse, et de contribuer par son action à la prospérité de ses habitants.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et M. L. Lozillon et Robert sont chargés de son exécution - ils informèrent le Conseil Municipal de leurs démarches.

M. Brolette confirme que la place de la Gare et les deux massifs pourraient être remis à la Commune. Il suggère que le Maire en fasse la demande à M. le Préfet de la Ferté-Macaire qui transmettrait à son administration. Il en sera ainsi fait.

Il est signalé que la Porte de Paris a besoin d'être remise en état. C'est un monument classé. Peut-être pourrions-nous obtenir une subvention de l'Administration des beaux arts ? La question sera posée.

Il est également fait remarquer que des gravillons se sont accumulés au bout de la rue du Parc, sur le Chemin Herbeux et que des cyclistes ou des vélomoteuristes risquent des chutes par dérapage. Il faudra entreprendre cela.

Monsieur Lozillon fait observer que le courant fourni pour la marche de l'horloge du clocher est inscrit au compte de l'Eglise. Il est juste que la consommation inhérente à cette marche

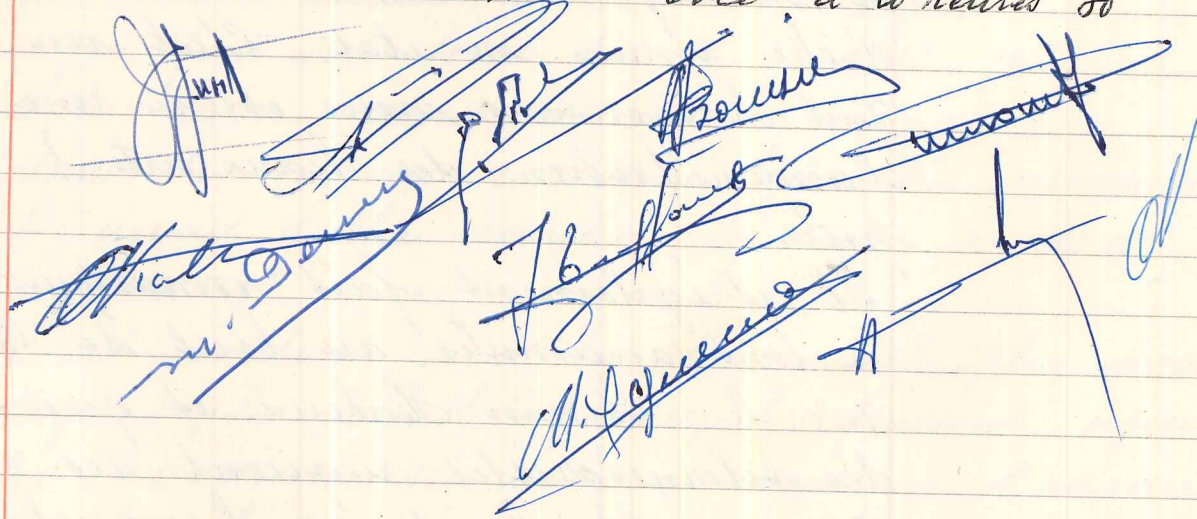
soit imputé au budget communal. Renseignement sera demandé à l'installateur pour connaître la dépense approximative qui sera remboursée à la Cure. Le même entretient le Conseil Municipal de la préservation de l'Association des Maires du Canton de Corbeil au sujet de l'entrée des enfants au Centre d'apprentissage de Corbeil qui n'a pu recevoir que le septième des enfants ayant satisfait aux examens, et qui va émettre un vœu tendant à la création d'autres centres. Il suggère que Mamey pose sa candidature pour recevoir l'un de ces centres. Le Conseil Municipal approuve cette suggestion.

Le Conseil Municipal décide en outre la construction d'une petite habitation dans le stade pour assurer le logement d'un gardien chargé de l'entretien du terrain et des bâtiments et aussi du fonctionnement des douches.

Il approuve aussi le projet de désigner un moniteur chargé de diriger l'éducation physique et sportive des enfants d'âge scolaire et de ceux qui ont quitté l'école; les cours pourraient être donnés les jeudis et les samedis. Monsieur Robert veut bien s'entre-mettre pour trouver ce moniteur. Monsieur Drolette aimerait que les séances du Conseil Municipal aient lieu à 21 heures, de préférence à 18^h 30.

La majorité en décide ainsi.

La séance est ensuite levée à 20 heures 30.



Séance du Conseil Municipal du
vingt-deux octobre mil neuf cent soixante
deux.

Le vingt-deux octobre mil neuf cent soixante.